

Le 3 février 2023

Décision de la Présidente n° : 11-2023

Objet:

Accord-cadre d'entretien et de maintenance des feux tricolores

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DE LA PRÉSIDENTE DE LA CCVG

La Présidente de la Communauté de Communes de la Vallée du Garon,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code de la commande publique :
- Vu la délibération n°2020-31, en date du 6 juillet 2020, relative aux délégations consenties en application des dispositions des articles L.5211-9 et L.5211-10 du CGCT ;
- Vu le marché d'entretien et de maintenance des feux tricolores attribué à l'entreprise SERFIM par décision de la Présidente n° 09-2022 en date du 2 mars 2022 ;
- Considérant que pour la bonne exécution des prestations, il est nécessaire de rajouter des prix au bordereau des prix unitaires ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver l'avenant n° 1 par lequel trois prix nouveaux sont rajoutés au bordereau des prix unitaires.

D'autoriser la Présidente à signer cet avenant et tous les documents nécessaires à sa bonne exécution.

Article 2 : Le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Principale d'Oullins sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : Conformément à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision au Conseil Communautaire.

Fait à Brignais,

La Présidente,

Communauté de Communes de la Vallée du Garon

Parc d'activités de Sacuny 262 rue Barthélémy Thimonnier 69530 Brignais

Tél. 04 72 31 78 72 contact@cc-valleedugaron.fr